

Image not found or type unknown



Mes droits autan que conjoint de français

Par **sphinks27**, le **07/09/2009** à **02:39**

Bonjour, rnje suis un jeune homme de 28 ans d'origine marocaine je suis entré en france en 2001 je me suis marié avec une française en 2006 et toujours sans regularisation ils m'ont demandé de retourner au maroc j'ai refusé çar si je me suis marié c'est pas pour me séparer de ma femme ma question est la suivante : est ce qu'il ya une chance pour etre regularisé ici en france? sachant que en novembre prochain je vais faire mes trois ans de mariage merci d'avance